

# #27 LE DÉSHÉRBAGE

## écologique et naturel (1/2)

L'emploi d'herbicides reste une pratique courante dans nos jardins. Cependant, leur usage excessif et peu approprié n'est pas sans conséquence sur notre environnement et notre santé. Apprenons à nous en passer en découvrant des méthodes alternatives naturelles.

### Méthodes pour désherber avant plantation

**Désherbage avec des cartons :** Tondez la végétation au ras du sol. Recouvrez la surface par plusieurs couches de cartons. Disposez des pierres sur les extrémités pour éviter que les cartons ne s'envolent. Par souci d'esthétique, vous pouvez recouvrir les cartons de débris végétaux (écorces, herbe tondue, feuilles mortes, etc.). Laissez les cartons se décomposer pendant min. 8 semaines. Il ne vous reste plus qu'à décomposer la terre en enlevant les plantes séchées.

- ✓ Pied des arbres ; potager ; parterres de fleurs.
- ✗ Plantes vivaces (chardons, liserons)

**Lasagne désherbante :** Tondez et broyez toute la végétation au ras du sol. Disposez des cartons l'un sur l'autre et recouvrez-les de plusieurs couches de terre, compost, feuilles mortes, etc. Terminez par une couche de paille. Humidifiez le tout. Au bout de 6 mois, le carton va se décomposer et enrichir le sol tout en asphyxiant les herbes.

- ✓ Potager, haies et arbres fruitiers.
- ✗ Prairies fleuries (sol trop enrichi, compétition entre les plantes).

**Faux-semis :** Trois à quatre semaines avant vos semis ou plantations, préparez le sol comme pour réaliser un semis (émiettement, nivelage, arrosage). Pendant la période de repos (3 à 4 sem.), les graines et racines présentes à la surface vont germer. Observez l'apparition de ces nouvelles adventices et supprimez manuellement celles de votre choix. Après la période de repos, retravaillez superficiellement la surface de la terre avant d'y effectuer vos semis ou plantations.

- ✓ Prairies fleuries ; potagers ; pelouses ; parterres fleurs.

### Méthodes pour désherber après plantation

**Paillage :** Recouvrez le pied de vos plantations avec une couche de 5 à 10 cm d'écorces de pin (attention à l'acidification du sol), de feuilles mortes, de broyats de branches, de paillettes de lin, de granulés de froment, de chène-votte, toile biodégradable, etc.

**Mulching :** Laissez sécher l'herbe coupée du gazon et disposez-la au pied des plantes sur 5 cm d'épaisseur. Veillez à ne pas utiliser la tonte de votre pelouse comme mulching pendant la période de montée en graines.

**Binage et sarclage :** Déracinez les herbes indésirables à l'aide d'un sarcloir ou d'une binette et déposez-les au compost où elles se décomposeront. Le sarclage se pratique sur un sol léger, tandis que le binage peut se faire sur tous types de sol.

- ✓ Parterres de fleurs ; potagers ; pied des haies. (pour les 3 méthodes)



Les plantes qualifiées « d'indésirables » jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité des écosystèmes. Leur élimination systématique (chimique ou non) entraîne la disparition des abeilles et des papillons, acteurs essentiels de la pollinisation et donc de la reproduction des plantes. Préférez donc les solutions manuelles et biologiques, ou bien réapprenez à reconnaître leurs vertus culinaires et médicinales !

**ZÉRO PHYTO :** la loi sur l'utilisation des pesticides. Depuis 2014, les Régions wallonne et Bruxelles Capitale ont réglementé l'utilisation des pesticides (fongicides, insecticides, herbicides). La loi est valable pour le particulier et les gestionnaires des espaces publics (parking, parc, cimetière, rue...) et privés (jardin, allée revêtue, terrasse...). Désormais, il est interdit d'épandre des pesticides, qu'ils soient labellisés écologiques ou non, sur un espace (cour, accotement, voirie, trottoir...) revêtu (pavés, dallés, graviers...) situé à proximité d'un réseau de collecte (filet d'eau, égout, ravin...) ou d'une eau de surface (mare, cours d'eau...). Il est également interdit de pulvériser au sein de zones privilégiées (zones de captage, réserves naturelles, zones Natura 2000...).

# #27 LE DÉSHÉRBAGE

## écologique et naturel (2/2)

### Aménagements préventifs

**Des allées enherbées :** Plutôt que des allées et chemins entièrement pavés, dessinez un sentier au sein de votre pelouse par une tonte régulière au ras du sol (1 x/sem. à la belle saison). Semez-y un gazon résistant au piétinement.

**Des joints enherbés :** Au sein d'une zone enherbée, votre sentier peut être défini par la pose de pierres naturelles (« pas japonais ») ou des dalles espacées. Pour les allées empruntées par les véhicules, il existe des dalles alvéolées que l'on recouvre de terre puis que l'on enseme avec du gazon. Veillez toutefois à prévoir une pose adaptée pour empêcher l'humidité ascensionnelle.

**Plantes couvre-sol :** Pour empêcher l'apparition de plantes indésirables dans vos parterres, privilégiez les plantes couvre-sol indigènes comme la bugle rampante (*Ajuga reptans*), le lamier blanc ou pourpre (*Lamium album* ou *Lamium purpureum*), l'ail des ours (*Galium odoratum*), la petite pervenche (*Vinca minor*), le lierre sauvage (*Hedera helix*), etc. Consultez aussi la fiche conseil #16.

### Les désherbants naturels \*

- Les **savons herbicides** appliqués par vaporisation assèchent la plante sans détruire la racine. L'opération doit être répétée plusieurs fois. L'efficacité du produit est optimale lorsqu'il fait chaud et sec. Il se décompose 48 heures après l'application, il est donc possible de planter après ce laps de temps.
- Le **vinaigre d'alcool** dilué à 10% et appliqué par pulvérisation brûle la plante. Comptez 100ml par m<sup>2</sup>, soit 0,1l pour 10m<sup>2</sup>. Pour éviter l'acidification du sol, alternez avec d'autres méthodes.
- La **chaux** et la **cen dre de bois** permettent de neutraliser l'acidité du sol et de réduire l'apparition de mousse.
- Le **bicarbon ate de soude** pur limite la germination des jeunes plantules.
- L'**eau bouillante** (eau de cuisson des pdt, pâtes...) peut être utilisée pour le désherbage des zones pavées, des ravillons, du sable stabilisé, de la terre battue. Des interventions régulières sont nécessaires (3 à 5 fois par an).
- Le **purin d'orties** utilisé pur (sans dilution) est un puissant herbicide. Pour la recette, consultez la fiche conseil #2.

\* Bien que naturels, ces produits sont **nocifs pour l'environnement et la santé** s'ils sont mal dosés et employés de manière excessive. **Utilisez-les avec modération.** L'usage de la javel et du sel est proscrit, car ils altèrent les nappes phréatiques et nuisent à la vie du sol. Concernant les produits herbicides écologiques agréés, il est **interdit** de les utiliser sur les trottoirs et à proximité d'un filet d'eau (cours d'eau, rigoles, sterput, etc.)

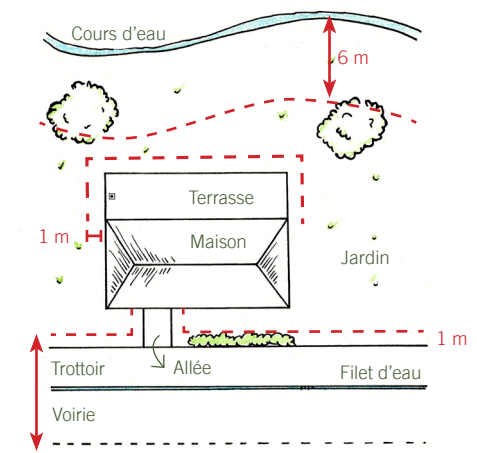
### Les outils d'entretien

La meilleure solution reste l'huile de coude ! Dans les commerces, vous trouverez de nombreux outils de jardinage astucieux comme :

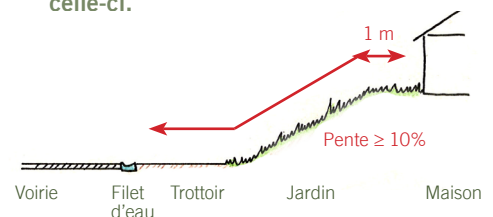
Le couteau à désherber	La serfouette	La binette
Le racloir triangulaire	La griffe	Le balai
Le désherbeur thermique	La rasette	Le sarcloir
Le désherbeur électrique		

La loi définit également des **zones tampons** où la pulvérisation est interdite, tant pour le particulier que pour le gestionnaire public :

- **Terrain avec allée revêtue donnant sur rue :** interdiction d'épandre sur le trottoir et la zone revêtue, et sur une distance de 1m autour de celle-ci. Idem pour une surface revêtue à l'arrière d'une propriété (cour ou terrasse) reliée aux égouts.
- **Terrain avec surface d'eau ou réseau de collecte :** interdiction d'épandre sur une distance de 6m autour de celle/celui-ci.



- **Terrain avec pente  $\geq 10\%$  revêtue ou non :** interdiction d'épandre sur une distance de 1m au-dessus de la pente et sur celle-ci.



L'étendue des zones tampons peut varier en fonction du produit utilisé. Lisez attentivement la notice du produit.

Si votre terrain se situe à proximité d'un bâtiment à personnes vulnérables (hôpital, école, crèche...), évitez de pulvériser sur la limite de propriété et pendant les heures de fréquentation.